

ver le baptême du Mazdéisme (1). M. Fauche place le berceau des rites chrétiens dans l'antique Asie, M. Clavel dans l'Inde, M. de Lasseyrie dans le Thibet, M. Poynder dans la Perse, M. Renan dans la Chaldée, M. Pierre Leroux en Grèce. Cette divergence d'opinions montrerait à elle seule la futilité de ces hypothèses, quand bien même il ne serait pas démontré que les doctrines sur la chute originelle, sur la régénération par l'eau et par le sang, ne sont point particulières à telle ou telle contrée, mais qu'elles se retrouvent dans toutes les mythologies de l'Orient et de l'Occident, du Nord et du Midi. Comme nous l'avons dit, ces rites universels qui déconcertent la science rationaliste, ne peuvent provenir que des idées générales léguées à leurs fils par nos premiers parents. Ces rites, corrompus et déshonorés par l'erreur, Jésus-Christ, soit par lui-même, soit par le ministère de l'Église, les a restitués à leur destination primitive; il les a transformés en en faisant la cause efficace de la régénération spirituelle. L'Église, qui est universelle dans le temps comme dans l'espace, devait reconnaître comme siennes toutes les pensées salutaires, toutes les bonnes actions, tous les rites reposant sur un principe vrai. Le dogme chrétien, tout en étant parfaitement nouveau, s'est assimilé les idées religieuses qui provenaient des traditions adamiques; il se les est incorporées en les dominant et en donnant une autre signification et une autre vertu aux rites matériels qui exprimaient plus ou moins confusément des vérités intellectuelles de l'ordre primordial.

Les analogies que nous avons constatées, bien loin de porter atteinte à la divinité du Christianisme, nous en révèlent la grandeur et nous en montrent comme la perpétuité à travers les âges antiques. Les rationalistes contemporains font donc fausse route en cherchant les origines du baptême chrétien dans les mythes de l'Inde, de la Perse, de la Chine, ou de la Grèce; il y a quelque chose de bien plus ancien que les institutions de Zoroastre, de Manou, de Confucius et d'Orphée: c'est la tradition primitive; de là découle tout ce qu'il y a de vérité dans les mythologies antiques: c'est dans ces profondeurs que s'enfoncent les bases de l'édifice chrétien, et c'est là aussi que se trouvent les premières origines du baptême chrétien.

(1) J. Reynaud, *Christologie*; Quinet, *Génie des Religions*.

CHAPITRE VII

Du Baptême de pénitence de saint Jean-Baptiste

Le Baptême conféré par saint Jean-Baptiste a été la figure la plus expressive du baptême chrétien et en même temps le rite qui lui a été le plus analogue. A ce double titre, nous devons lui consacrer un chapitre spécial où nous nous occuperons: 1° de l'institution et du mode de ce baptême; 2° des lieux où il fut conféré; 3° des sujets qui le recevaient; 4° des effets qu'il produisait; 5° du baptême reçu par Notre-Seigneur; 6° de la durée du baptême conféré par saint Jean; 7° du culte relatif au baptême donné par saint Jean et à celui qu'a reçu de lui le divin Sauveur.

ARTICLE I

Institution et mode du Baptême de saint Jean

D'après M. Renan (1), « la pratique fondamentale qui donnait à la secte de saint Jean son caractère et qui lui a valu son nom, a toujours eu son centre dans la basse Chaldée et y constitue une religion qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette pratique était le baptême ou la totale immersion. » M. Renan fait ici allusion aux Mendaïtes dont nous parlerons plus loin, mais c'est très gratuitement qu'il leur prête une origine antérieure à saint Jean. Beaucoup d'autres écrivains (2)

(1) *Vie de Jésus*, c. vi.

(2) Buxtorf, d'Holbach, Lighfoot, Schaeften, Welstein, Strauss, Salvador, etc.

rattachent son baptême aux lustrations des Esséniens et au baptême juif des prosélytes. L'institution du Précurseur n'a de commun avec les ablutions juives que l'idée universelle de la purification par l'eau ; cette initiation publique au règne du Messie est dépourvue des cérémonies secrètes qui entouraient les autres initiations ; elle n'est point faite pour une classe restreinte et privilégiée ; enfin, elle est soumise à la condition essentielle de la pénitence. C'était avant tout un appel à la conversion et à la pureté du cœur, ce qui la distingue essentiellement de tous les rites antérieurs.

Est-ce saint Jean lui-même, agissant sous l'inspiration générale de Dieu, qui fut l'auteur du baptême qui porte son nom (1) ? N'a-t-il été que le ministre spécial d'un baptême institué directement par Dieu, pour détourner peu à peu les Juifs des rites mosaïques et les préparer par l'ablution du corps à la purification de l'âme (2) ? En ce cas, fut-ce par une vision extérieure ou par une révélation intime que le Saint-Esprit le chargea d'annoncer la prochaine venue du Messie et de prêcher le baptême de pénitence ? Les récits évangéliques ne nous en disent rien et les opinions restent libres sur ce point, comme sur la nature même de cette institution. Des théologiens (3) la considèrent comme un sacrement de l'ancienne Loi, parce qu'elle signifie et promet des choses futures, sans conférer la grâce par elle-même ; d'autres (4) y voient un sacrement intermédiaire entre l'ancienne et la nouvelle Loi, en raison de l'époque de son apparition ; le plus grand nombre (5) n'y reconnaissent qu'une préparation au baptême de Jésus-Christ, et non pas un véritable sacrement, parce que ce n'est pas une institution permanente, qu'elle n'eut probablement pas Jésus-Christ pour auteur direct, qu'elle ne concernait que les adultes et qu'on ne saurait affirmer qu'il y eut une forme appliquée à la matière. Un bon nombre de théologiens (6) ont prétendu, il est vrai, que le Précurseur usait de cette formule : *Je te baptise au nom de Celui qui doit venir*, mais il n'en est question ni dans l'Écriture ni dans les anciens Pères ; c'est une hypothèse qui ne date guère que du moyen âge. Il est certain que par tout son langage, le Précurseur faisait

(1) Bellarmin, *de Bapt.*, c. xx ; Maldonat, *de Sacram.*, disp. II.

(2) Vossius, *de Bapt.*, disp. VIII.

(3) Durandus, q. 3.

(4) Bonavent., *In IV*, dist. II, art. 2, q. 2 ; Estius, *In IV*, dist. II, § 1.

(5) Thom., III part., q. 38, art. 1 ; Tournely, *de Bapt.*

(6) Jac. Vitre., *Hist. eccl.*, c. xxxvi ; Hug. a S. Vict., lib. II *de Sacr.*, part. VI, q. vi ; Thom., III p., q. 38, art. 6.

comprendre à tous que son baptême était administré en vue du Messie à venir, mais rien ne prouve qu'il ait exprimé cette vérité par une formule ; il aurait dû d'ailleurs la modifier ou la supprimer quand Jésus-Christ, ayant révélé sa mission, devint par là même le Messie présent.

Les renseignements historiques nous manquent également sur le mode d'immersion que le Baptiste imposait à ses adeptes. Nous verrons plus tard (1) qu'il a dû lui-même descendre avec eux dans le Jourdain et qu'il est présumable qu'en certaines circonstances du moins, une ample infusion d'eau sur la tête complétait l'immersion inférieure du corps, comme cela se voit dans les peintures des premiers siècles.

La repentance était l'élément spirituel et la condition absolue du baptême de saint Jean, qui, sous cette forme, était comme le passage du péché à la grâce, de Moïse à Jésus-Christ, de l'ancienne Loi à l'Évangile. L'historien Josèphe confirme sur ce point les indications du Nouveau Testament : « Jean, nous dit-il (2), fut un homme éminent en sainteté, qui rappelait les Juifs à la vertu, à la justice, à la piété envers Dieu, et qui leur ordonnait de se réunir pour recevoir le baptême. Le baptême, disait-il, n'est agréable à Dieu que s'il est accompagné du renoncement à tous les péchés ; car ce n'est qu'après s'être purifié l'âme par la justice que la purification du corps devient salutaire. Un concours immense se réunissait près de lui, et la multitude était avide de l'entendre. »

Tertullien nous dit (3) que ceux qui recevaient le baptême de saint Jean se confessaient publiquement de leurs péchés ; les protestants prétendent qu'il ne peut s'agir là que d'une déclaration générale de peccabilité ; mais Grotius ne fait point difficulté de reconnaître que ce que disent les Actes des Apôtres (xix, 18), ne peut s'entendre que d'une confession verbale et détaillée des péchés particuliers. Les docteurs de la Loi, les Pharisiens et les Saducéens étaient trop orgueilleux pour se soumettre à cette marque d'humilité ; aussi le Précurseur leur refusait-il son baptême et n'avait-il pour eux que des paroles de reproches et de menaces.

(1) Livre IV, c. II, art. 1 ; livre XVIII, c. II.

(2) *Ant. jud.*, l. XVIII, c. vii.

(3) *De Bapt.*, c. xx.

ARTICLE II

Des lieux où saint Jean conférait son baptême

On sait que saint Jean baptisait sur les deux rives du Jourdain, dans la partie du désert de Judée qui avoisine la mer Morte. Il se rendait surtout soit à Béthanie ou Bétharaba, soit à l'endroit nommé Ænnon (*Les Fontaines*), près de Salim. On n'est point d'accord sur l'emplacement de ces deux localités.

L'Évangile de saint Jean nous dit que le Précurseur « baptisait dans Ænnon, près de Salim, parce qu'il y avait là beaucoup d'eau. » (iii, 23.) Il semble que ce texte doive s'appliquer à une partie de la Palestine peu pourvue d'eau et un peu éloignée du Jourdain. La particule *dans* peut faire supposer qu'il s'agit plutôt d'un district que d'une localité. D'après Eusèbe et saint Jérôme, Salim et, par conséquent, Ænnon, étaient situés tout près du Jourdain, à quatre lieues au sud-est de Beth-Schean, l'ancienne *Scythopolis*. Cette opinion, assez généralement admise autrefois, est aujourd'hui fort contestée. Le véritable nom du pays situé au sud de *Beth-Schean* paraît être *Tell-Sarem* et non pas *Tell-Salim*, comme l'a supposé saint Jérôme; d'ailleurs, les explorateurs de la Palestine n'ont rencontré dans ces parages aucun bassin naturel qui pût se prêter à l'immersion. Un voyageur moderne (1) place Ænnon à une lieue au nord-est d'Hébron à *Beit-Ainoun* où se trouvent une fontaine abondante et une vallée qui se nommerait *Salim*; mais la vallée qui avoisine les sources du *Wadi-Farah* porte en réalité le nom de *Suleim*, et la source coule dans un ravin escarpé, écarté de toute ligne de communication, et où, par conséquent, il eût été impossible de réunir une foule considérable.

Le chef de la Commission anglaise d'exploration en Palestine nous paraît avoir résolu la question en confirmant par une étude attentive des lieux une opinion émise pour la première fois par Robinson (2). Il identifie le *Salim* de saint Jean avec un village de ce nom situé à deux lieues à l'est de Naplouse, l'ancienne *Sichem*, et la localité

(1) *Historisch politische Blätter*, t. II, p. 720.

(2) *Biblical researches*, t. III, p. 333.

d'Ænnon avec le village moderne d'*Aynun*, situé au nord de sources abondantes coulant dans une vallée nommée *Wadi-Farah*, près de la principale route qui conduit de Jérusalem à Nazareth.

L'évangéliste saint Jean nous dit que le Précurseur baptisait également à Béthanie, au delà du Jourdain (i, 28). Évidemment il ne s'agit point ici de la Béthanie de Lazare, située près de Jérusalem, au pied de la montagne des Oliviers, mais, comme l'affirme toute la tradition, de *Bétharaba*, dans le territoire de la tribu de Ruben. Cette désignation se trouvant dans plusieurs exemplaires grecs du texte de saint Jean, on a supposé que le mot *Béthanie* est une faute de copiste; il est bien plus probable que la localité où baptisait saint Jean a porté successivement, ou peut-être en même temps, deux appellations qui ont à peu près le même sens étymologique, puisque Béthanie veut dire *lieu du vaisseau* ou *de la barque*, et Bétharaba, *lieu de passage*. « Bétharaba, dit saint Jérôme, est le lieu en deçà du Jourdain où saint Jean baptisait. De nos jours encore, un grand nombre de nos frères s'y rendent pour avoir la consolation d'y renaître à la vie spirituelle et de prendre place au nombre des croyants. » D'après la tradition, c'est en face de Bétharaba que les douze tribus traversèrent le Jourdain pour entrer dans la Terre promise, et c'est là même où Josué avait érigé douze pierres commémoratives, que Jésus fut baptisé par saint Jean. Sur ce point, le Jourdain fait un coude vers l'ouest, et les rives descendent graduellement vers le lit du fleuve qui n'a en cet endroit que cinq pieds d'eau. D'après les Grecs, le lieu où Jésus reçut le baptême serait situé à quelques milles plus loin au sud, et c'est là aussi que vers Pâques des milliers de pèlerins des rites orientaux viennent se baigner, sous la protection d'une force militaire considérable, envoyée par le gouverneur de Jérusalem.

Les écrivains ecclésiastiques n'ont point manqué de rapprocher les deux grands événements dont nous venons de parler et de faire remarquer que la même partie du fleuve qui a donné aux Israélites un passage pour arriver à la Terre promise, nous a offert à tous, par l'institution du baptême, l'entrée dans la terre des vivants.

D'après les visions de Catherine Emmerich, dont nous n'avons pas à apprécier ici la valeur historique, le baptême de Notre-Seigneur aurait eu lieu dans une petite île de forme ovale qui aurait surgi du Jourdain, à l'endroit où passa l'arche d'alliance et où Élie avait divisé les eaux avec son manteau. Jean et ses disciples auraient uni l'île à sa rive par un pont de grosses pierres près duquel aurait été creusé le bassin

baptismal. « Quelques marches y conduisaient, dit-elle (1), et, au niveau de la surface de l'eau, était une pierre rouge et polie, de forme triangulaire, sur laquelle Jésus devait se tenir pour le baptême. A droite de cette pierre, était un beau palmier couvert de fruits autour duquel Jésus avait le bras passé lorsqu'il fut baptisé. Le bord de la fontaine était orné d'une marqueterie élégante. »

La célèbre voyante de Westphalie fait observer que l'on comprend mal le texte évangélique quand on suppose que Jean baptisait à Bétharaba; que c'était sur la rive opposée, à *On*, entre Jéricho et Béthayla, villes situées à deux lieues de là. Elle ajoute que le Précurseur administrait également le baptême près de Jéricho, au bourg de Salem, à la piscine de Bethesda et à Sukkoth. Laissons-lui décrire cette dernière fontaine. « A Sukkoth, dit-elle (2), le baptême se donnait près d'une fontaine située dans une grotte creusée dans le roc et tournée au couchant vers le Jourdain. Toutefois, on ne pouvait pas voir le fleuve de là, à cause d'une colline qui en interceptait la vue. L'eau de la fontaine venait pourtant du Jourdain; elle était très profonde. La lumière y arrivait d'en haut par des ouvertures; devant la grotte était un lieu de plaisance spacieux, élégamment arrangé avec des arbustes, des touffes de plantes aromatiques et du gazon. Il y avait là une ancienne pierre monumentale qui avait rapport à une apparition de Melchisédec à Abraham..... Près de cette pierre commémorative, il y avait un grand bassin au-dessus duquel ceux qui devaient être baptisés se courbaient, les épaules nues. Celui qui leur administrait le baptême leur versait trois fois de l'eau sur la tête avec la main. Un grand nombre de personnes furent baptisées ici. »

ARTICLE III

Sujets du baptême de saint Jean

Quelques écrivains ont supposé que saint Jean baptisait les enfants comme les adultes (3). A ceux qui leur opposent le silence de l'Écriture

(1) Brentano, *Vie de N. S. J.-C.*, d'après les visions de Cath. Emmerich, c. III, 23 août.

(2) *Ibid.*, c. IV, 14 oct. 1821.

(3) J. Exell, *A serious enquiry into that J. Baptist did as certainly baptise infants as the adults.*

à cet égard, ils répondent que le Baptiste ne pouvait pas plus repousser les enfants qui accompagnaient leur famille qu'on ne le faisait pour le baptême des prosélytes, et que, le principal entraînant l'accèssoire, il n'était pas nécessaire que les écrivains sacrés fissent une mention spéciale de ces enfants (1). Il nous semble néanmoins que le baptême de saint Jean n'était applicable qu'aux adultes, puisqu'il avait surtout pour but de faire connaître le Messie, de familiariser d'avance les Juifs avec le baptême chrétien, et de les y préparer par la pénitence. Quant aux femmes, il n'en est point question. Serait-ce à cause de l'analogie qu'il y avait entre ce rite et la circoncision, ou bien parce que la dénudation, probablement requise pour l'immersion, paraissait à leur égard contraire aux convenances de la pudeur ?

Saint Ambroise (2) a distingué deux catégories de personnes baptisées par saint Jean : celles qui ignoraient le mystère de la Trinité et celles qui y avaient foi. Ces dernières, seules, selon lui, n'auraient pas eu besoin de recevoir le baptême de Jésus-Christ. Cette distinction ne repose sur aucun fondement et n'a été adoptée par aucun théologien de poids, si ce n'est par le Maître des Sentences.

Les Centuriateurs de Magdebourg ont prétendu (3) que saint Jean n'admettait à son baptême que ceux qui renonçaient au judaïsme. On aurait pu leur demander de vouloir bien en fournir la preuve; mais le bon sens suffit à démontrer que le Précurseur ne pouvait point s'ingérer d'abroger une loi qui n'était pas encore remplacée par une autre.

M. Wolf suppose que le fils de Zacharie a baptisé cinq cent mille Juifs, et il en conclut qu'il lui a été impossible de recourir au mode de l'immersion, puisque si sa mission n'a duré que six mois, il lui aurait fallu baptiser trente-trois mille personnes par jour, et par conséquent environ trois mille par heure. Mais il est évident que cette supposition de cinq cent mille Juifs baptisés est tout à fait gratuite et ne repose sur aucune donnée historique (4).

(1) Wall, *Hist. bapt. infant.*, t. I, p. 91.

(2) *Lib. de Spirit. Sancto*, l. V, c. III.

(3) *Lib. I*, c. x, col. 361.

(4) Crotin, *le Nouveau Système pédobaptiste*, p. 12.

ARTICLE IV

Effets du baptême de saint Jean

Un très grand nombre de Pères (1) ont attribué au baptême de saint Jean la puissance d'affranchir du péché et de la damnation éternelle ; mais ils le considèrent comme bien inférieur à celui de Jésus-Christ, parce qu'il ne conférait pas, comme le sien, la pureté parfaite, la grâce sanctifiante, l'union avec Dieu, les dons du Saint-Esprit. D'autres (2), au contraire, ont enseigné que le baptême ne contenait aucun principe de régénération et n'effaçait aucun péché. Cette doctrine, soutenue par saint Augustin, a prévalu dans l'école, où elle n'a rencontré que de rares contradicteurs, comme Pierre Lombard. Cette opinion comptait encore quelques adhérents au concile de Trente. C'est pour les ménager et surtout pour témoigner de leur respect à l'égard d'un certain nombre de docteurs de l'Église, que la sainte assemblée ne voulut point définir cette question et se borna à condamner ceux qui égaleraient le baptême de saint Jean à celui de Jésus-Christ, opinion qui n'a jamais été proférée par aucun théologien catholique. Si quelques écrivains orthodoxes donnent encore aujourd'hui le nom de sacrement au baptême de saint Jean, c'est dans le sens le plus large et le plus ancien de cette expression ; mais ils ont soin de proclamer que ce n'était là qu'un symbole de la purification intérieure qui devait préparer les Juifs à la venue du Messie, que ce rite transitoire ne conférait pas la grâce et n'imprimait aucun caractère permanent. Les hérétiques ont émis sur cette question des avis fort opposés. Pétilien, évêque donatiste, ne mettait aucune différence entre le baptême de Jésus-Christ et celui de saint Jean (3). Les Cathares considéraient ce dernier comme une œuvre formellement diabolique et en opposition directe avec le baptême chrétien (4).

(1) S. Ambroise, S. Basile, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nyse, S. Hilaire, S. Opat, S. Pierre Chrysologue, Prudence, etc.

(2) S. Athanase, S. Augustin, S. Chrysostome, S. Jérôme, Tertullien, etc.

(3) August., I. II *contr. Pétilian.*, c. xxxii.

(4) Moneta, *Adv. Cathar.*, IV, 1, n. 2.

Tandis que Luther et Mélanchton admettent une différence radicale entre le baptême de Jésus-Christ et celui de saint Jean, Zwingle, Calvin, Th. de Bèze, Bucer et la plupart des protestants modernes assimilent complètement les deux rites, qu'ils considèrent comme un seul et même sacrement. Quelques-uns d'entre eux se bornent à faire cette concession qu'il y a dans le baptême chrétien une plus abondante effusion de grâces. Les théologiens de la Réforme qui, en raison de leur doctrine sur l'efficacité purement objective des sacrements, accordent la même efficacité aux deux baptêmes, se trouvent amenés à prétendre que ceux qui avaient reçu le premier ne recouraient point au second, et ils sont obligés de torturer le sens de divers passages du Nouveau Testament, qui leur donnent sur ce point le plus complet démenti (1).

Les protestants ont essayé en vain de rattacher leur doctrine à l'opinion de quelques Pères : ils allèguent surtout le passage où Tertullien dit qu'il n'y a aucune différence entre ceux que saint Jean a baptisés dans le Jourdain et ceux que saint Pierre a baptisés dans le Tibre (2). Mais en lisant tout ce chapitre, il devient évident que l'auteur a voulu dire que toutes les eaux sont bonnes pour l'administration du baptême, celles de mer ou de fontaine, celles du Jourdain ou du Tibre. D'ailleurs, dans un autre endroit (3), Tertullien remarque que le baptême de Jean était divin par rapport à l'ordre de Dieu qui l'avait prescrit, mais que, de sa nature, il était humain, parce qu'il n'opérait rien de céleste et qu'il disposait seulement à recevoir les dons du Ciel.

ARTICLE V

Du baptême reçu par Jésus-Christ

Le baptême de pénitence conféré par saint Jean doit surtout sa célébrité à cette circonstance que Notre-Seigneur a voulu se soumettre à ce rite. Suivons d'abord le récit de saint Matthieu (iii, 13-17), et nous

(1) Matth., iii, 2 ; Luc, iii, 15 ; Act., xix, 2-6.

(2) *De Bapt.*, c. iv. Les protestants qui invoquent ce texte, devraient bien se le rappeler quand ils nient que S. Pierre a été à Rome.

(3) *Ibid.*, c. x.

noterons ensuite quelques circonstances extra-évangéliques, vraies ou fausses, de l'événement par lequel fut inaugurée la mission du Sauveur.

Verset 13. — « En ce temps-là, Jésus vint de Galilée trouver Jean sur les bords du Jourdain pour recevoir de lui le baptême. » La première question qui s'impose ici est celle de savoir pourquoi Jésus a voulu recevoir un baptême dont il n'avait pas besoin. Quelle est la raison qui a motivé cette démarche? D'après M. Salvador, ce serait pour recevoir une espèce de sacre. « L'acte cérémonial accompli par Jean-Baptiste (1), dit-il, indique bien plus ce que nous appellerions une ordination, un sacre, qu'un baptême... L'eau que Jean répandit sur le front de Jésus prit un caractère différent de sa destination ordinaire à l'égard de la multitude précédemment baptisée. Elle devint une image et une reproduction de l'huile versée par Samuel sur le front de David. C'est même de cet acte d'onction qu'était dérivé le nom juif de Messie ou Christ, signifiant l'Oint par excellence, l'homme élu, l'homme choisi de Dieu, l'homme d'élite. »

Pour se débarrasser d'une interprétation difficile, M. Fritzche n'est pas éloigné d'admettre le baptême de Jésus comme simplement mythique. M. Strauss ne va pas si loin, et veut bien reconnaître qu'il n'est pas contre la vraisemblance historique que Jésus, ayant la conscience d'être lui-même le Messie, se soit soumis au baptême de Jean avant d'ouvrir le règne messianique; mais il n'en reste pas moins choqué de cette démarche. « Le baptême de Jean-Baptiste, dit-il (2), était un baptême de pénitence, précédé de la confession des péchés : or un tel baptême pouvait-il convenir à Jésus-Christ, à celui qui venait purifier et sanctifier le monde? Jésus-Christ avait-il besoin de pénitence? Pouvait-il confesser ses péchés, lui qui n'en avait et ne pouvait en avoir aucun? Pouvait-il, sans une dissimulation coupable, imiter les gestes de contrition de ceux qui recevaient le baptême et se soumettre à cette humiliation? »

M. Renan explique la démarche de Jésus envers un inférieur par la générosité de la jeunesse « capable de toutes les abnégations. »

Les écrivains que nous venons de citer se sont créés des problèmes insolubles, par là même qu'ils ont laissé de côté la tradition évangélique. Si Jésus se soumit au baptême de pénitence, alors qu'il n'était

(1) *Vie et doctrine de Jésus*, t. I, p. 292.

(2) *Vie de Jésus*, 2^e sect., c. II.

pas encore séparé d'Israël, c'est, comme il va le dire lui-même, pour accomplir toute justice, c'est-à-dire pour se conformer à la volonté de Dieu; c'est pour donner à la justice de ce baptême un caractère d'initiation divine; c'est pour se manifester publiquement comme le Messie. Jésus, qui est la source et la plénitude de la grâce baptismale, se soumet au rite de saint Jean, non pour se purifier, mais pour nous purifier nous-mêmes. Par là il approuve publiquement l'institution du Précurseur et nous révèle celle qui doit véritablement effacer le péché. Par cet abaissement volontaire et immérité, il nous apprend que, quelque saint qu'on soit, on ne doit point considérer le baptême comme une œuvre facultative ou une grâce de surrogation. Il va laver les iniquités du monde dans le Jourdain, y noyer le vieil homme, y briser la tête de l'antique serpent; il va sanctifier les eaux par le contact de sa chair virgine et leur communiquer une puissance régénératrice. Tel est le langage des Pères (1) qui, eux aussi, se sont posé cette question et qui ont vu dans la scène du Jourdain un incomparable exemple d'humilité. « Pourquoi nous étonner, dit saint Jean Chrysostome (2), de ce que le Sauveur qui a bien voulu demeurer neuf mois dans le sein d'une vierge pour en sortir revêtu de notre nature, qui, par amour pour nous, s'est soumis aux soufflets, aux tourments de la croix et à tant d'autres supplices, ait voulu s'humilier devant son serviteur et recevoir le baptême en se mêlant à la foule des esclaves du péché? Ce qui doit nous surprendre, c'est que Dieu n'ait pas dédaigné de se faire homme; car le premier abaissement entraînait tous les autres. »

Verset 14. — « Mais Jean se défendait de baptiser Jésus, disant : « C'est moi qui devrais recevoir de vous le baptême; et vous venez à moi. »

D'un autre côté, nous lisons dans l'Évangile selon saint Jean : « Voici le témoignage que rendit Jean-Baptiste : J'ai vu, dit-il, l'Esprit descendre du ciel sous la figure d'une colombe et il s'est arrêté sur lui. Je ne savais pas que ce fût lui; mais Celui qui m'a envoyé pour donner le baptême d'eau m'a dit : Celui sur qui vous verrez que l'Esprit-Saint descendra et s'arrêtera, c'est lui qui donne le baptême de l'Esprit-Saint. J'ai vu cela moi-même, et j'ai rendu témoignage que c'est là le Fils de Dieu. » (1, 32-34.)

(1) Ambr., in *Luc.*, n. 83; Hieron., in *Matth.*, c. III; August., in *Johan.*, tr. V, c. 1; Chromat., in *Matth.*, c. III; Anselm., *ibid.*

(2) *Serm. XII in Matth.*

Ainsi, dans le premier récit, Jean paraît reconnaître aussitôt Jésus pour le Messie, et, dans le second, il déclare ne l'avoir reconnu comme tel que par la descente du Saint-Esprit. Le docteur Strauss en conclut que Jésus et Jean s'étaient concertés depuis longtemps ensemble, mais que, devant le public, ils voulaient paraître étrangers l'un à l'autre, pour donner plus d'autorité à leurs témoignages réciproques (1). La contradiction prétendue entre saint Matthieu et saint Jean vient de ce que le premier parle de la connaissance personnelle qui a existé entre Jésus et Jean-Baptiste, tandis que les paroles du second se rapportent à Jésus considéré comme Messie. « Et pour distinguer ici, dit M. Mayer (2), la connaissance reposant sur des données humaines, telle que Jean l'avait reçue de ses parents (Luc, 1, 41), de la certitude reposant sur une révélation divine, il avait été montré à Jean, au moment de sa mission, que la personne du Messie lui serait révélée par le Saint-Esprit qui, en effet, se manifesta au baptême de Jésus (Jean, 1, 33). Avant ce moment, sa connaissance de Jésus n'était pas une certitude absolue, et il pouvait, dans un sens relatif, dire qu'il ne connaissait pas le Messie. Mais à partir du moment où cette révélation eut lieu, la prédication de Jean annonça le Sauveur, manifesté dans la personne de Jésus, et bientôt après il lui amena ses premiers disciples. »

M. l'abbé Dehaut donne une explication quelque peu différente. « La conciliation de ces deux textes, dit-il, n'est pas difficile; il suffit de supposer que saint Jean qui possédait l'esprit prophétique fut, à l'aspect de Jésus-Christ, éclairé d'une lumière intérieure et surnaturelle, qui lui fit connaître que Jésus-Christ était véritablement le Messie qu'il attendait. Mais il convenait que cette conviction intérieure et confuse encore, peut-être, fût scellée et confirmée extérieurement par le signe promis, et c'est à ce signe extérieur que saint Jean-Baptiste devait naturellement en appeler dans le témoignage qu'il rend à Jésus plutôt qu'à la conviction intérieure qu'il éprouva à la première vue du Sauveur. »

Verset 15. — « Jésus répondit à Jean : Laissez-moi faire maintenant : car il est à propos que nous accomplissions ainsi toute justice. Après cela, Jean ne fit plus de résistance. »

Le mot *justice* signifie ici, comme ailleurs, l'expression positive de la volonté de Dieu. Jean l'accomplissait en baptisant le Messie, encore

(1) *Vie de Jésus*, 2^e section, c. 1, § 44 et 45.

(2) Article *Jean-Baptiste* dans le *Dict. encycl. de Théol. cath.*

confondu dans les rangs d'Israël, et Jésus l'accomplissait également parce que, en cette occasion, il se manifestait publiquement comme le Messie, et peut-être aussi parce qu'en recevant ce baptême il lui donnait le caractère d'une institution divine. « La justice alors, dit saint Jean Chrysostome, consistait à obéir à la Loi et aux prophètes. Comme le Fils de Dieu avait été circoncis et présenté au temple, qu'il sanctifiait le sabbat et se rendait aux solennités des Juifs, il ne lui restait plus qu'à obéir à la voix du prophète prêchant le baptême de la pénitence. Non seulement il accomplit ainsi toute pénitence, mais il exerça encore envers nous la plus tendre charité. » Le baptême d'eau, dans son application à Jésus, ajoute le docteur Kuhn (1), différait, en principe comme en but, du baptême des autres hommes, et son opération est également spéciale. Le principe de ce baptême n'est pas la pénitence, son but n'est pas la rémission des péchés; mais il devait manifester, c'était son opération, l'esprit de pureté et de sainteté dans Jésus, la base de cette vie nouvelle à laquelle tous les autres hommes étaient appelés à participer par Lui et par la croyance en Lui. En un mot, le baptême spirituel de Jésus commençait la vie spirituelle du monde. »

Voilà pourquoi le Sauveur, qui devait par sa mort abroger toutes les prescriptions de l'ancienne Loi, se soumit néanmoins à la loi du baptême de pénitence. « C'était l'ordre en haut, dit Bossuet, que Jésus, la victime du péché qui devait l'ôter, en le portant, se mit volontairement au rang des pécheurs. »

Verset 16. — « Jésus ayant été baptisé sortit aussitôt de l'eau, et tout à coup le ciel s'ouvrit à ses yeux : il vit descendre l'Esprit de Dieu sous la figure d'une colombe et venir sur lui. » D'après le texte de saint Luc, « Jésus ayant été baptisé et faisant sa prière, le ciel s'entr'ouvrit, et le Saint-Esprit, sous une figure sensible, descendit sur lui comme une colombe. » (III, 21.)

D'après Origène, le ciel ouvert et les paroles prononcées n'auraient pas été une réalité extérieure, mais comme une vision interne de Jean-Baptiste, opérée par Dieu pour lui faire connaître le caractère divin de celui qu'il avait baptisé. « Pour les simples, dit-il (2), c'est, dans leur naïveté, peu de chose que de mettre l'univers en mouvement et de fendre une masse aussi solidement cohérente que le ciel; mais celui qui examine plus profondément ces choses songera à ces révé-

(1) *La Vie de Jésus-Christ*, trad. Nettement, p. 203.

(2) *Contr. Cels.*, 1, 48.

lations supérieures par le moyen desquelles des personnes choisies croient, dans la veille, et plus encore dans le rêve, avoir quelque perception par leurs sens corporels, tandis que c'est seulement leur âme qui est mise en mouvement. »

Le texte de saint Luc prouve bien qu'il s'agit d'un fait réel et extérieur et ne permet point d'admettre cette interprétation, suivie par les exégètes protestants et même par quelques écrivains catholiques de l'Allemagne. Certains rationalistes de cette contrée ont fait de singuliers efforts d'imagination pour métamorphoser ces faits miraculeux en phénomène naturel. Jésus et Jean se seraient concertés ensemble pour donner une consécration extérieure à la doctrine par laquelle ils espéraient régénérer leurs contemporains. Le hasard les servit ; les cieus entr'ouverts ne furent qu'une dispersion de nuages ou bien un éclair qui sembla fendre le ciel ; une colombe passa là fortuitement, ou bien ce fut une comparaison populaire relative à la rapidité de l'éclair.

Duguet avait répondu d'avance à ces fantastiques suppositions. « On sait, dit-il (1), que le baptême de saint Jean-Baptiste n'était qu'un baptême de pénitence, destiné à préparer les Juifs à la venue prochaine du Messie. Or, je vous le demande, vous serait-il venu dans l'esprit de faire recevoir un tel baptême par Celui que vous auriez reconnu ou que vous auriez voulu reconnaître pour le Messie ? Auriez-vous jugé une telle humiliation compatible avec la majesté du Fils de Dieu ? Auriez-vous confondu le Fils de l'Homme avec la foule des pécheurs ? Auriez-vous assujéti au baptême du Précurseur le Saint des saints auquel il préparait la voie. Ce que vous n'auriez jamais pensé, est-il juste de croire que les autres l'aient pensé ? Ce qui ne vous aurait paru qu'une folie, ce qui même ne vous serait jamais venu dans l'imagination, êtes-vous raisonnable de l'attribuer à des hommes sensés qui auraient voulu s'attribuer du crédit par la vraisemblance ? S'ils voulaient que le ciel s'ouvrit sur Jésus-Christ, qu'une colombe descendit sur sa tête et qu'une voix céleste le déclarât Fils de Dieu, n'était-il pas infiniment plus naturel de faire arriver tout cela pendant que Jean résistait à son humilité, qu'après que son baptême l'avait, en quelque sorte, dégradé et mis au rang des pécheurs ? J'ose assurer, sans crainte d'être désavoué par aucun homme sincère, que de telles circonstances n'ont pu être écrites que parce qu'elles étaient assurées, et que, bien loin de les imaginer comme vraisemblables, le premier

(1) *Principes de la Foi*, t. III, p. 225.

effet qu'elles causent est la surprise et l'étonnement, et que, sans l'autorité divine, l'esprit humain les rejeterait comme incroyables. »

En ce qui concerne la colombe, plusieurs écrivains sacrés, entre autres Tertullien et saint Justin, ont pensé que c'était un oiseau réel et vivant. Lactance prétend même que cette colombe était blanche, particularité mentionnée dans quelques anciens exemplaires grecs de l'Évangile. D'autres commentateurs, se restreignant davantage aux paroles du texte sacré, ont cru que ce n'était qu'une apparence de colombe.



La Colombe, au baptême de Notre-Seigneur.
(Gimetiéro de Pontien.)

Les Valentiniens et les Basilidiens racontaient que, lorsque Jésus fut oaptisé à l'âge de trente ans, le Christ descendit en lui sous forme de colombe et lui communiqua la puissance des miracles qu'il n'avait pas encore. C'est contre cette fable que paraît dirigé l'Évangile apocryphe de Thomas l'Israélite, où sont racontés les prétendus prodiges que Jésus aurait opérés pendant son enfance. Du temps de saint Augustin (1), quelques ignorants supposaient que le Saint-Esprit s'était uni hypostatiquement à la colombe, comme Jésus-Christ à notre humanité. Les exégètes protestants ont interprété de façons très différentes

(1) *Tract. XCIX in Johan.*

le récit évangélique : pour les uns, la colombe est un oiseau véritable qui plana par hasard sur la tête de Jésus; pour les autres, c'est un éclair, c'est un tourbillon de flamme ou tout autre météore qu'on a comparé à une colombe, soit en raison de sa forme, soit à cause de la manière dont il serait descendu sur le Sauveur.

Le docteur Strauss voit une contradiction dans cette descente du Saint-Esprit sur Jésus qui le portait déjà en lui-même. Il faut remarquer que l'Esprit-Saint n'est point représenté comme entrant dans le Sauveur, mais comme paraissant au-dessus de lui; c'était pour saint Jean la démonstration promise de la personnalité du Messie; c'était pour Jésus le signal d'ouvrir sa mission rédemptrice et d'accomplir, au nom de son Père, les promesses que Dieu avait faites à Israël.

Les interprètes catholiques remarquent encore que l'Esprit-Saint voulut prendre la forme d'une colombe, parce que ce symbole renouvelait, sous la même forme, comme après le déluge, le gage de la réconciliation de Dieu avec l'humanité. Quant à la descente même du Saint-Esprit, elle nous apprend que Jésus-Christ possédait la grâce dans toute sa plénitude; que le Saint-Esprit se donne réellement à ceux qui reçoivent le baptême avec les dispositions requises, et que c'est Jésus-Christ lui-même qui nous baptise par le Saint-Esprit en nous purifiant de toutes nos souillures.

Au xvi^e siècle, un curé de Cysoing, imitant les prédicateurs du moyen âge, a recherché dans l'ornithologie, les raisons théologiques qui ont fait prendre au Saint-Esprit la forme de la colombe. Voici un extrait de ce curieux discours conservé à la bibliothèque de Lille (n^o 100) :

« Si vous demandés pourquoy le Saint-Esprit s'est plustost démontré en fourme de coulou que autrement, on peult respondre : pourtant que le Saint-Esprit, en cely qui est baptisié, oeuvre les propriétés spirituellement du coulou : c'est-à-dire ses dons, qu'ilz sont à rapporter aux propriétés du coulou.

« La première propriété du coulou est : *per cantum gemitum habet*; pour son chant il samble gémir ou plourer, et chela se rapporte au don de crainte. C'est doncq à dire que le chrestien baptisié en ce monde, se doit cognoistre estre en la vallée de misère et en péril de tant plusieurs lachz de tentation; pourtant il doit moult craindre qu'il ne perde la grâce de Dieu et son amour, et qu'il ne perde sa part et portion au royaume céleste.

« La deuxième propriété du coulou est qu'il norist les petis des autres, spécialement quant les pères et mères sont mors, ou ne retournent point pour les nourir : cela se rapporte au don de piété. C'est doncq à dire que le chrestien, après son baptesme, doit estre misericordieulz, pitoyable et rempli de compassion et de charité, spécialement aux poures orphelins sans père et sans mère; spécialement aulz poures vefves; spécialement aulz poures gens de son sang et de sa lignie; spécialement aux poures gens honnestes qu'ilz n'ossent, pour l'honesteté de leur lignage, déclarer ne demander leurs nécessités; spécialement aussi à ceulz et à celles qu'y ne sceuvent ou ne pouent autant gagner qu'ilz leur fault pour eulz tous; spécialement aussi à ceulz et à celles quy sont malades, ou debilles ou qu'ilz ne se pouent aydier. Se l'esprit de Dieu est en toy, tu dois scavoir et congnoistre à quelz tu puelz mieulz distribuer les biens de Dieu : *quia unctio eius docet nos de omnibus*. Et se tu n'as le pourquoy pour subvenir aulz poures gens au moingt tu poelz faire ce qu'il s'ensieut; c'est que tu le poelz signifier à ceulz qui les pouent aydier ou tu les puelz faire quelque service corporel.

« La troisième propriété du coulou est qu'il eslit pour soy et pour ses petis les milleurs grains, et reiette les menres (moindres). Cela se rapporte au don du Saint-Esprit, que nous appelons le don de science. C'est doncq à dire que le bon chrestien, quy a en soy ce don et la science du Saint-Esprit en la prédication ou en la lecture d'aucun bon livre, il eslit pour son instruction, et pour l'instruction des autres les milleurs grains; c'est-à-dire les milleures et les plus saines sentences, et les plus convenables à son salut, comme de nostre sainte Bible et des anciens et sains docteurs de Sainte Église. Aussi, en une congrégation, il considère lesquelz vivent le plus près à la vérité de l'Évangile, et seloncq les Commandemens de Sainte Église et les prent et attire à soy, pour les enseieuyr.

« La quatrième propriété du coulou est qu'il se niche et fait sa demeure es-traulz des pierres, ou des massiers. Par la pierre nous entendons, seloncq saint Paul, Jhu-Crist, et, par les traus nous entendons ses plaies; cela se rapporte au don de force. C'est donc à dire, quant le chrestien est assally d'aucune mauvaie tentation, il doit recourir hastivement à Nostre Seigneur Jhu-Crist et à ses saintes playes, et en ycelles se doit muchier par dévoute méditation et ardente affection, et par cela prendra force pour le rebouter virillement, et constamment sans il donner consentement.

« La cinquième propriété, pour la fin, est qu'il (le coulon) ne repose nulle part, senon en « sa bedde » ou à sa fenestre; et, quant il a recoilliet sa pasture, tantost retourne audcit lieu : cela se rapporte au don de sapience. C'est donc à dire que le chrestien, en ce monde présent, ne se doit point arrester par affection, ne par amour désordonné, et se aucunes fois, pour les nécessités du corps, il lui fault estre, néantmoins il se doit souvent eslever en esprit à sa maison, lassus, et doit tousiours devant soy envoyer tous ses biens, pour les rouver en tamps propice. Quant gens moent de ville et de maison, il envoient devant eulz leurs biens; il nous fault cy après changer de ville et de maison, pourtant soions soigneulz de pourveoir à nostre affaire. Nous prions Dieu. »

Verset 17. — « En même temps, on entendit cette voix qui venait du ciel : c'est là mon Fils bien-aimé en qui je trouve mes délices. » Dieu, par cette voix, reconnaissait Jésus-Christ pour son propre Fils et le distinguait des pécheurs parmi lesquels il était confondu ; par une approbation solennelle, il autorisait la mission du Messie ; enfin il manifestait les effets du baptême que Jésus-Christ allait instituer, c'est-à-dire l'adoption comme enfants de Dieu de ceux qui recevront ce sacrement, l'effusion du Saint-Esprit sur eux et le don du Ciel qui s'ouvrait pour eux. Pour les exégètes rationalistes, la voix divine ne fut sans doute qu'un coup de tonnerre que les assistants prirent pour un oracle divin. Il serait puéril de discuter de telles imaginations, si contraires au sens évident de l'Écriture. Il y a plus d'intérêt à noter les circonstances extra-évangéliques que rapportent diverses traditions.

Un apocryphe hérétique, l'auteur de la *Prédication de saint Paul* (1), dit que Jésus, poussé par sa mère à recevoir le baptême, fit une confession publique de ses péchés. Strauss, qui rejette, quand il lui plaît, les textes authentiques de l'Évangile, s'empresse d'accueillir cette fable et en conclut naturellement que Jésus n'était pas sûr encore de son impeccabilité et de son rôle messianique.

Saint Jérôme (2) parle du tonnerre qui aurait accompagné la voix du Seigneur.

L'Évangile apocryphe des Ébionites ou Nazaréens, cité par saint

(1) Ap. *Tract. de non iterand. bapt. in oper.* S. Cyprian.

(2) In *Ps. LXXVI*, 17.

Épiphane (1), parle d'une vive lumière qui éclaira toute la région d'alencour, au moment de l'immersion de Notre-Seigneur. L'apparition de cette nuée lumineuse est mentionnée dans les oracles Sibyllins (2) et dans quelques anciens exemplaires grecs du texte de saint Matthieu (3). Est-ce à l'Évangile des Ébionites que saint Justin, saint Grégoire de Naziance,

Juvenus et saint Jean Damascène ont emprunté l'indication de cette circonstance que les Syriens ont introduite dans leur liturgie ? Il nous paraît plus probable que tous ont puisé à une source commune, c'est-à-dire à une antique et très respectable tradition de l'Orient, qui a peut-être déterminé les Grecs à donner à leur Théophanie le nom de *Fête de la lumière*. Quelques écrivains voient l'origine de cette croyance dans la lumière qui dut resplendir autour du corps du Sauveur, particularité qui a été très heureusement exprimée par un certain nombre de peintres.

Les lumières du Jourdain sont représentées par des étoilés dans les ivoires byzantins attachés à la croix avec laquelle on bénissait l'eau au jour de la Théophanie.



Ivoire d'une Croix grecque représentant les lumières du Jourdain.

Nous reproduisons une gravure que Paccaudi a publiée, d'après

(1) *Staticum eo in loco lux ingens affulsit.* (*Hær. XXX*, n. 13.)

(2) *Qui te progenit verbum castis pater undis
Mitto pater, referat prope qui verbo, solacem
Asperges baptisma tuum, per quem ignem apparuit.*
(Cité par ANSALDI, *De Bapt. in Spiritu*, p. 112.)

(3) On lit dans un texte grec de S. Matthieu, copie de la main de S. Eusèbe, évêque de